

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
26 mars 2013 à 18h30

Date de la convocation : 19.02.2013

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Laurent DESGLAND, Alain RUBENS, Daniel GIOANELLI, Jean-Claude BOITON, Jean-Marie DUPONT, Bernadette CLAVIER, Mireille FAGUET-TORCHON, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Marylène SUZANNE (procuration à Chantal CORBILLON), Alain CABEKKE (procuration à Alain Rubens), Patrice GOURDY, Aline GRESSIN (procuration à Daniel GIOANELLI), Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : François GUINGAND

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Budget primitif de la commune 2013

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 729 583.09 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 871 595.00 €

Les taux proposés pour ce budget sont :

- Taxe d'habitation : 25.78%
- Taxe foncier bâti : 15.80%
- Taxe foncier non bâti : 29.18%
- CFE : 21.70%

Les propositions d'attributions de subventions sont présentées pour une somme totale de 28 000 €.

L'affectation du résultat proposée au compte 1068 est de 260 000 €.

Les dépenses et recettes mentionnés à la section de fonctionnement et d'investissement, les taux des taxes locales, les subventions et l'affectation du résultat sont adoptés à l'unanimité.

2. Budget primitif assainissement 2012

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 313 796.03€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 579 362.93 €.

Les propositions de dépenses et recettes du budget assainissement sont adoptées à l'unanimité.

3. Réformes des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le décret prévoyant la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Après avoir consulté les équipes enseignantes, il expose l'impossibilité de mettre en application cette réforme dans un délai si court. Les locaux ne sont pas adaptés pour accueillir les activités culturelles et sportives et le coût de ces animations doit être étudié avec attention pour ne pas trop impacter le budget de fonctionnement. Il propose donc de reporter la mise en application de la réforme à la rentrée 2014.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorisent M. Le maire à écrire au DASEN en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 20h00.